

Toulouse, le 22 Septembre 2026

Arrêté n°A148-2026

Portant mise en service du réservoir d'eau potable de Gensac sur Garonne - GSA

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu l'arrêté n°A29-2026 du 18 juin 2026 portant sur les délégations de fonction accordée à Monsieur Jean CHALDUC, quinzième Vice-Président ;

Vu les articles L 1331-1 et suivants du Code de la Santé Publique ;

Vu le Règlement Intérieur du Service d'Eau Potable;

Vu la convention pour la construction et l'exploitation d'un dispositif de production et d'alimentation en eau potable signée avec le SMDEA09 le 15/05/2019

Vu le Marché de travaux n° 074N2022 notifié le 28/06/2022 au groupement TOUJA/HYDRO ELEC SERVICES/FREYSSINET pour un montant de 1 740 000,00 €HT;

Considérant que la maîtrise d'œuvre a été assurée par le bureau d'études ARRAGON ;

Considérant l'arrêté de mise en service A04-2026 de la cuve 1, en date du 16/01/26

Considérant que les travaux de création d'une unité de stockage mutuelle de l'eau dite « Réservoir de Gensac» Lieu-dit LASSERRE sur commune de Gensac sur Garonne (OP n°200023596-26) ont été réceptionnés avec réserves le 03/09/2026.

Considérant que cette opération est constituée des travaux suivants :

- Création d'un nouveau réservoir semi-enterré d'une capacité de 1100 m³ (hauteur radier cuve : 354,40 NGF / hauteur trop plein 360,10 et hauteur toiture 364,05 m) et pose des appareillages hydrauliques et vidange associés,
- Pose des réseaux de raccordement en alimentation et distribution
 - o 66 ml de canalisation fonte de diamètre 150 mm – distribution « Grand Dinatis »
 - o 66 ml de canalisation fonte de diamètre 400 mm – alimentation « GSA »
 - o 66 ml de canalisation fonte de diamètre 500 mm – distribution « Gensac – GSA3 »
 - o 71 ml de canalisation PEHD de diamètre 80 mm – distribution « La Chasse »
 - o 71 ml de canalisation PEHD de diamètre 80 mm – distribution « St Christaud »
 - o 71 ml de canalisation fonte de diamètre 350 mm – distribution « Montesquieu – La Marquette »

Arrête

- Article 1 :** La mise en service du nouveau réservoir Lieu-Dit Lasserre sur la commune de Gensac sur Garonne et des conduites associées est fixée à compter du 03/09/2026 ;
- Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché et notifié aux intéressés.

Jean CHALDUC

Vice-Président

